

DECLARATION EN CONSEIL DES MINISTRES DE M. VALERY GISCARD D'ESTAING SUR LA POLITIQUE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, PARIS, PALAIS DE L'ELYSEE, LE 5 DECEMBRE 1979

5 DECEMBER 1979 - SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI

LA POLITIQUE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE CONSISTE A OFFRIR A CHAQUE REGION L'EGALITE DES CHANCES. C'EST UNE QUESTION DE JUSTICE. MAIS C'EST AUSSI UNE CONDITION D'EFFICACITE : DANS UNE COMPETITION INTERNATIONALE DE PLUS EN PLUS DIFFICILE, LA FRANCE A BESOIN DU DYNAMISME DEMOGRAPHIQUE, ECONOMIQUE ET CULTUREL DE TOUTES SES REGIONS.

- CETTE POLITIQUE ETAIT AUTREFOIS CONCUE EXCESSIVEMENT A-PARTIR DE PARIS. LA PREPARATION DU PLAN DU GRAND SUD-OUEST A MONTRE L'UTILITE DE LA CONCERTATION POUR MOBILISER LES \_ENERGIES ET CHOISIR DES ACTIONS BIEN ADAPTEES AUX POSSIBILITES LOCALES. CETTE CONCERTATION DOIT DEVENIR LA REGLE DANS LES RAPPORTS ENTRE L'ETAT ET LES REGIONS.

- DES CONSEILS RESTREINTS SE TIENDRONT A L'ELYSEE PENDANT L'ANNEE 1980 POUR FAIRE LE POINT DE L'\_ETAT D'AVANCEMENT ET DU RESPECT DES ENGAGEMENTS PRIS POUR L'ENSEMBLE DES PLANS REGIONAUX ANNONCES PAR LE GOUVERNEMENT.\